

Végétaliser les bourgs

Transformer les espaces publics de sa commune par le végétal

Souvigné - Jeudi 12 Septembre 2024

LE CONTEXTE

Les collectivités se trouvent face à de nombreux défis à relever pour valoriser leur territoire : adaptation au changement climatique, contraintes budgétaires, moyens de plus en plus limités en matière d'entretien...

Par une lecture attentionnée de leurs caractéristiques et à travers de nombreux exemples et actions concrètes de végétalisation, la formation consistera à montrer les atouts dont disposent les bourgs ruraux pour relever ces défis.

Plusieurs projets de végétalisation de rues et d'espaces publics réalisés en Deux-Sèvres seront détaillés lors de cette formation pour illustrer la capacité du végétal à créer des paysages durables et désirables.

LES OBJECTIFS

- Comprendre les intérêts de la végétalisation des rues et espaces publics
- Élaborer différentes stratégies de végétalisation et d'entretien selon les espaces de la commune
- Maîtriser des techniques de végétalisation simples et économes

LES INTERVENANTS

- Formatrice: Évelyne Henriot, paysagiste conseillère
Depuis 10 ans, elle accompagne les communes des Deux-Sèvres dans leur projets d'aménagement et de végétalisation. Elle conseille aussi les communes sur l'adpatation au changement climatique et l'érosion de la biodiversité.
- Intervenants complémentaires :
Sandra Benhamo, paysagiste conseillère du CAUE
- Elus et/ou agents de collectivité (témoignages)

LIEUX DE LA FORMATION

Salle du conseil municipal, Mairie de Souvigné.

PUBLIC

Élus et agents communaux (un binôme est recommandé)

Si vous êtes en situation de handicap, merci de vous adresser à Éric Brochard, référent handicap

PRÉREQUIS

Aucun

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

L'inscription se fera en ligne. En attendant l'ouverture du formulaire, vous pouvez nous contacter au 05 49 28 06 28

Délai: inscription jusqu'à 5 jours avant la date de la formation.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

La formation est limitée à 12 stagiaires afin que les conditions d'apprentissage soient optimales et les ateliers et visites pertinents. S'il s'avère qu'il y a moins de 6 inscrits, 5 jours avant la session de formation, elle sera annulée et reportée.

HORAIRES

9h00 - 17h30

DURÉE

7h00

PROGRAMME DE LA FORMATION

- **Accueil café et introduction**
- **Atelier de travail sur les intérêts d'accueillir le végétal et la nature en ville**
Sandra Benhamo, paysagiste-conseillère CAUE79
- **Présentation du contexte en faveur de la végétalisation**
Evelyne Henriot, paysagiste-conseillère au CAUE79
- **Exemples d'aménagements locaux simples**
Evelyne Henriot
- **Atelier de recensement d'idées concrètes pour composer avec le vivant et synthèse illustrée**
Sandra Benhamo et Evelyne Henriot

Déjeuner sur place

- **Exercice en groupe : distinguer les différentes catégories d'espaces qui composent un bourg**
Sandra Benhamo et Evelyne Henriot
- **Visite du bourg de Souvigné et exercice de terrain**
Intervention de M. Talbot, technicien Espaces Verts de la commune
- **Démarche de projet : synthèse des questions à se poser avant d'intervenir**
Evelyne Henriot
- **Présentation de fiches pratiques / Échanges / Conclusion**
Sandra Benhamo, paysagiste-conseillère au CAUE79



— Pôle formation

Le CAUE est enregistré sous le n° 75790118079 auprès du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine. Le CAUE des Deux-Sèvres dispose de l'agrément pour dispenser de la formation aux élus locaux par décision du Ministère de l'intérieur en date du 29 septembre 2023. Depuis juin 2024, le CAUE des Deux-Sèvres est certifié Qualiopi au titre des actions de formation.

DÉMARCHE ET MOYENS

Apport théorique (méthode expositive)
Ateliers (méthodes interrogative et active)
Mise en situation sur site (méthode active)

ÉVALUATION DES ACQUIS

Questionnaire de préformation envoyé aux stagiaires pour adapter le déroulement pédagogique.

Échanges et exercices en groupe pour mesurer les acquis.

Questionnaire de satisfaction

DOSSIER REMIS

Intégralité des présentations théoriques sous format numérique.

Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si l'apprenant a bien assisté à la totalité de la session.

COÛT

200 euros par stagiaire, sauf pour les agents des communes adhérentes (150 euros).

Les élus pourront financer cette formation par «Mon compte élu» sur la plateforme «Mon compte formation».

PAUSE DÉJEUNER

Libre ou réservation avec le CAUE79

CONTACT ADMINISTRATIF

Éric Brochard - 05 49 28 06 28
e.brochard@caue79.fr

